



MAIRIE
D'ALLEMAGNE-EN-PROVENCE
04500

Date de convocation : 31 août 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Pouvoirs : 02

Votants : 15

**PROCES-VERBAL
DE L'INSTALLATION DU MAIRE ET DES ADJOINTS
DU SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2026 A 10H30**

Présents :

Mesdames : Elisabeth SAVEANT, Christine MILLIER, Pauline FONDRINI, Hélène COLLETTE, Sandrine GORDE, Christiane MOUETTE.

Messieurs : Christian GAUDEMARD, Jean-Luc ZERBONE, Clément MATHERON, Romain MULLER, Marc SAVEANT, Denis MOUETTE, Filipe MENDES ROSA

Absents excusés :

Madame Aurélie CHAPUISET ayant donné pouvoir à Madame Elisabeth SAVEANT

Monsieur Anthony MOREL ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc ZERBONE

Secrétaire de séance : Madame Elisabeth SAVEANT

L'an deux mil vingt-six, le cinq septembre à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemagne-en-Provence, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance :

- Installation du Conseil Municipal
- Élection du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints au Maire
- Élection des adjoints au Maire
- Lecture de la charte de l'élu local
- Désignation des conseillers communautaires
- Approbation du dernier procès-verbal
- Information du Maire
- Questions diverses

Vu le code général des collectivités territoriales,

Les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des élections municipales partielles 30 août 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente de la délégation spéciale, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Piccarreta, Présidente de la délégation spéciale, qui a accueilli les membres du nouveau conseil municipal.

Madame Elisabeth SAVEANT a été désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, Madame Christiane MOUETTE, membre du conseil municipal le plus âgé, a pris la présidence de la séance. Après avoir procédé à l'appel nominal, elle a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés :

Mesdames Elisabeth SAVEANT, Christine MILLIER, Christiane MOUETTE, Sandrine GORDE, Aurélie CHAPUISET, Hélène COLLETTE, Pauline FONDRINI et
Messieurs Christian GAUDEMARD, Jean-Luc ZERBONE, Romain MULLER, Marc SAVEANT, Denis MOUETTE, Filipe MENDES ROSA, Anthony MOREL, Clément MATHERON dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Constitution du bureau : Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Monsieur Clément MATHERON, et Madame Pauline FONDRINI

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du maire :

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :14
- bulletins blancs ou nuls :1
- suffrages exprimés :15
- majorité absolue :8

Ont obtenu :

Monsieur Christian GAUDEMARD : 14 voix

Monsieur Christian GAUDEMARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

Monsieur Christian GAUDEMARD a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Élection des adjoints :

Sous la présidence de Monsieur Christian GAUDEMARD élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122 -1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée

alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :15
- bulletins blancs ou nuls :0
- suffrages exprimés :15
- majorité absolue :8

Ont obtenu :

Madame Elisabeth SAVEANT ; Monsieur Jean-Luc ZERBONE ; Madame Christine MILLIER : 15 voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats suivants :

- Madame Elisabeth SAVEANT 1^{ère} adjointe
- Monsieur Jean-Luc ZERBONE 2^{ème} adjoint
- Madame Christine MILLIER 3^{ème} adjointe

À l'issue de l'élection des adjoints au maire, Monsieur le Maire a donné lecture de la charte de l'élu local, conformément aux dispositions en vigueur. Un exemplaire de cette charte a été remis à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le conseil municipal a ensuite procédé à la désignation du conseiller communautaire. Monsieur le Maire a été désigné pour représenter la commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale.

Information du Maire :

Monsieur le Maire a présenté aux conseillers municipaux les différentes commissions municipales, afin que chacun puisse se positionner sur les commissions qu'il souhaite intégrer lors du prochain conseil municipal.

La séance est levée à 12h00

La secrétaire

Elisabeth SAVEANT



Le Maire

Christian GAUDEMARD

